

**Procès-verbal de la réunion du
Conseil Communautaire du 21 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation	14.12.2023
Date d'affichage	14.12.2023
Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	31
Titulaires	30
Suppléants	1
Pouvoirs	5
Votants	36
19h12 Arrivée titulaire	+1
Votants	37
Quorum	20
Délibérations visées et publiées le 22.12.2023	
Procès-verbal publié le 23.01.2024	

Etaients présents : M. Dominique DELIVET, Mme Florence GUERIN, M. Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h12), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, M. Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Sophie de GIBON, Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. William HERFORT, Philippe PIARD, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), M. Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER),

Secrétaire de séance : M. Henri LEHUGEUR

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Madame le Maire et le conseil municipal de la commune d'Argences pour leur accueil.

M. Henri LEHUGEUR est désigné secrétaire de séance.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le jeudi 18 janvier 2024 à la salle des fêtes d'Airan (Valambray).

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 26 janvier 2024 à 18h30 au forum d'Argences.

Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

☞ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

N°2023/158 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 30 novembre 2023

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire de Valès dunes du 30 novembre 2023.

Les remarques éventuelles sont annexées au PV du Conseil du 30 novembre 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

↳ Approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

↳ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Au Bureau

- Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des eaux usées pour une période d'un an reconductible 3 fois

Pour faciliter la mise en œuvre du marché, étant donné la multiplicité des bons de commande à faibles montants de travaux et d'honoraires, il a été décidé que les missions AVP et PRO seront fusionnées et que le maître d'œuvre, SICEE Ingénierie, pourra facturer la totalité de ses missions réalisées (de l'AVP à l'AOR) dès la signature du PV de réception des travaux plutôt qu'à l'échéance du délai d'un an de garantie de parfait achèvement.

Cette modalité n'exonère pas le maître d'œuvre de ses obligations et responsabilités durant ce délai d'un an pour garantie de parfait achèvement.

Cette modification des modalités de facturation fait l'objet du présent avenant n°1.

↳ ADMINISTRATION GENERALE

N°2023/159 - Membres des commissions thématiques : décision modificative n°13

Il convient de prendre une décision modificative actant des changements de membres dans des commissions thématiques.

19h12 : Arrivée de Laurent DECLERCK

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Proclame, les conseillers communautaires et conseillers municipaux suivants élus membres de la commission :

« **Complexe aquatique et forme** » :

- James LEJEUNE

« **Finances** » :

- Stéphane AMILCAR en remplacement d'Emmanuel MEZERAY

↳ FINANCES

N°2023/160 - Décision modificative n°5 - budget principal

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, les frais d'études enregistrés au compte 2031 sont transférés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23) lors du lancement des travaux par opération d'ordre budgétaire.

Sur demande la trésorerie, une avance remboursable au budget annexe « ZA Val ès dunes 1 » (88608) doit être comptabilisée.

Afin d'intégrer le schéma directeur des mobilités et comptabiliser l'avance faite au budget annexe « ZA Val ès dunes 1 » (88608), il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 219 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 219 000,00
Total			0,00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
/			
Total			

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
041	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	+ 48 678,46
27	2745	Avances remboursables	+ 219 000,00
Total			+ 267 678,46

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 219 000,00
041	2031	Frais d'études	+ 48 678,46
Total			+ 267 678,46

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation de la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 219 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 219 000,00
Total			0,00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
/			
Total			

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
041	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	+ 48 678,46
27	2745	Avances remboursables	+ 219 000,00
Total			+ 267 678,46

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 219 000,00
041	2031	Frais d'études	+ 48 678,46
Total			+ 267 678,46

↳ Approuve le versement d'une avance remboursable d'un montant de 219 000 € au budget annexe « ZA Val ès dunes 1 » (88608).

Décision modificative n°2 – budget annexe « complexe aquatique »

Suite à la publication de l'EURIBOR 3 mois, cette délibération devient sans objet.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

N°2023/161 – Budget annexe « Assainissement » (88603) : écritures comptables de régularisation

Suite à l'ajustement des comptes 4581 et 4582 il résulte des différences comptables liées au transfert du budget annexe « Assainissement non collectif » (88604) vers le budget annexe « Assainissement » (88603). Il convient d'autoriser le comptable public à effectuer les écritures de régularisations suivantes :

Sens	Chapitre	Compte	Recettes	Dépenses
Crédit	10	1068	740,40	/
Débit	45	45821	/	1,90
Débit	45	45822	/	115,00
Débit	45	45825	/	623,50
Total			740,40	740,40

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Autorise le comptable public à effectuer les écritures de régularisation suivantes :

Sens	Chapitre	Compte	Recettes	Dépenses
Crédit	10	1068	740,40	/
Débit	45	45821	/	1,90
Débit	45	45822	/	115,00
Débit	45	45825	/	623,50
Total			740,40	740,40

↳ Autorise M. le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

↳ SERVICES AU PUBLIC

N°2023/162 – Convention de coopération – Normandie connectée

Il est proposé d'établir avec la Région Normandie une convention de coopération – Normandie connectée afin de labelliser l'EPN présent à la maison de services et d'intégrer le réseau régional.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Autorise la passation de la convention de coopération – Normandie connectée ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

↳ TRANSITION ENERGETIQUE

N°2023/163 – PCAET : reconduction de la convention avec Biomasse Normandie structure porteuse de l'espace conseil France Rénov' régional

En 2019, l'Etat a mis en place un programme financé par les Certificats d'Economie d'Energie baptisé SARE « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique ». Ce programme piloté par l'ADEME au plan national, est organisé et animé par la Région en Normandie et mis en œuvre au plus près des habitants et des

entreprises, par les intercommunalités. Le financement du programme SARE est porté à 50 % par les CEE et 50 % par la Région et l'EPCI.

En Normandie, la mise en place du programme SARE 2021-2023, consiste en la couverture complète du territoire par des « espaces conseil France Rénov' ». Ces espaces sont portés par les EPCI compétents en matière de PCAET, c'est un outil de mise en œuvre des politiques locales en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration de l'habitat.

La communauté de communes reconduit chaque année depuis 2018 les missions de base proposées et assurées par l'association pour un coût de 0,30 €/hab.

Il convient de délibérer pour autoriser le Président à signer cette convention annuelle représentant un montant de 5 680,20 € (convention ci-annexée).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'établir une convention 2024 avec Biomasse Normandie au titre du déploiement du programme SARE « service d'accompagnement à la rénovation énergétique » pour un montant de 5 680,20 € ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

📌 QUESTIONS DIVERSES

- Mme BAUGAS indique, après avoir consulté les services d'Otri, que les locations de bennes ne sont que pour les déchets verts et les gravats, même si cela n'est écrit nulle part. Elle ne comprend pas pourquoi une commune ne peut pas payer la location d'une benne pour évacuer des dépôts sauvages.

M. AMILCAR précise qu'en cas de dépôts sauvages, la commune peut déposer en déchèterie, sans que des quotas soient appliqués.

Mme BAUGAS précise que le problème vient du fait que les petites communes n'ont pas les moyens de se déplacer à la déchèterie.

M. AMILCAR indique que la question pourra être étudiée en commission, mais qu'Otri n'a pas du personnel à disposition pour le transport.

- M. le Président indique que Caen Normandie Métropole a préparé une exposition sur les fonds LEADER. Cette exposition peut donner des idées de subventions. Une relance est faite pour savoir si des communes peuvent accueillir cette exposition.
- M. DUVAL indique avec été désagréablement surpris par les sommes facturées pour les travaux de voirie sur sa commune, étant bien supérieures à l'estimatif de départ.

M. PESQUEREL demande si des explications ont été sollicitées.

M. DUVAL indique que oui, mais qu'il aurait voulu avoir les chiffres avant, et ne pas avoir été tenu informé au fil du temps, car ses demandes de subventions ont été basées sur l'estimatif.

M. FOUCHER précise que des travaux en plus ont été faits, au niveau des trottoirs et du pluvial raccordé à la route départementale.

M. DUVAL s'interroge sur le calcul des estimations et la réalité des travaux réalisés.

M. FOUCHER précise que les prix ont été révisés entre deux également.

M. DUVAL indique qu'en attendant des réponses, il ne payera pas la facture.

➤ Mme BAUGAS demande à avoir un organigramme des services.

Mme ISABEL indique qu'il est sur le site internet de la CDC.

➤ M. le Président fait un point sur la sucrerie dont la démolition est en cours par Saint-Louis Sucre.

M. BOHEME s'inquiète du prix de vente du terrain s'il est vendu déconstruit.

➤ M. DUGUEY demande où en est le projet de piste cyclable entre Mézidon et Ouézy.

M. le Président indique que 3 études sont en cours en 2023 : la liaison entre Frénoville et Caen la mer, sous maîtrise d'ouvrage Caen la mer, la liaison Argences-Vimont, en continuité de la passerelle et la rue Bugatti à Moul. Les travaux sont espérés en 2024.

L'étape suivante est de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre pour notamment les tronçons Janville-Saint-Pair et Mézidon-Ouézy. Toutes les priorités 1 du schéma seront étudiées dans les années à venir.

➤ Mme ISABEL demande s'il est possible de faire un passage piéton au rond-point de la gare.

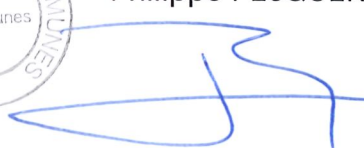
M. le Président indique que le Département ne veut pas faire de passage piéton hors agglomération. Il pourrait cependant être intéressant de faire un recensement sur le territoire des demandes de petites interventions sur les départementales afin de les faire remonter à l'ARD.

La séance est levée à 20h03.

Le secrétaire de séance,
Henri LEHUGEUR



Le Président,
Philippe PESQUEREL



ANNEXE n°1

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 21 décembre 2023

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,
Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 18 janvier 2024 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Néant

